

Quelques réflexions en marge de deux inventaires toponymiques

Henri Dorion

Volume 12, Number 26, 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/020815ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/020815ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Dorion, H. (1968). Quelques réflexions en marge de deux inventaires toponymiques. *Cahiers de géographie du Québec*, 12(26), 303–312.
<https://doi.org/10.7202/020815ar>

Quelques réflexions en marge de deux inventaires toponymiques

Depuis quelques années, l'intérêt porté à la choronymie s'est considérablement accru, non seulement parmi les géographes,¹ mais aussi au niveau des organismes gouvernementaux qui ont mission de préserver et d'améliorer — de ressusciter quelquefois — le trésor choronymique de leurs territoires respectifs. Cet intérêt s'est récemment manifesté à l'échelon international par la tenue, à Genève, en septembre 1967, d'une Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.² Plus de cinquante États, dont le Canada, y avaient délégué des représentants³.

Cette conférence internationale fut l'occasion, pour plusieurs délégations nationales de même que pour les représentants de divers organismes internationaux, de souligner, de diverses façons, l'urgente nécessité de procéder à une normalisation systématique des noms géographiques, à l'échelon international, mais aussi, naturellement et prioritairement, au niveau des pays et des régions.

Cette nécessité, depuis un certain temps ressentie,⁴ a trouvé son écho chez les organismes préoccupés de toponymie au Canada, particulièrement auprès de la Commission de géographie du Québec qui, selon la loi, constitue l'autorité constituée en matière de choronymie au Québec. Des recherches préliminaires ont été entreprises dans le domaine de la choronymie aborigène, particulièrement dans le sens de la mise au point progressive d'un système normalisé d'écriture pour les noms de lieux esquimaux et indiens. Parallèlement, une mise à jour des normes et principes devant régir les décisions de la Commission de géographie du Québec s'est poursuivie et fait présentement l'objet d'une publication en voie d'édition.

Il est prévisible que l'édition de normes et principes d'écriture des noms géographiques au Québec se borne à des énoncés très généraux; cela est normal pour une première édition (la Commission se référerait, jusqu'à tout récemment, à des règles énoncées il y a environ un demi-siècle). Mais il est également prévisible, et en tout cas souhaitable, que, en un second temps, ces règles générales soient précisées et que la normalisation de l'écriture des noms de lieux au Québec trouve bientôt un appui et une garantie sûrs au niveau de la Commission de géographie du Québec.

C'est pourquoi la résurrection récente de cette Commission, au chapitre de l'édition, par la publication d'un inventaire toponymique de la région montréalaise,⁵ constitue une bonne occasion pour élaborer quelques réflexions suggérées par un souci de précision et de normalisation qui, il faut le reconnaître, n'a pas, jusqu'ici, caractérisé tous les inventaires toponymiques confectionnés chez nous.

Ce souci de la précision et de la normalisation, disons-le tout de suite, est relativement absent du travail qu'a dirigé M. Ludger Beauregard, pour le compte de la Commission de géographie du Québec, travail réalisé avec l'aide de quelques assistants qui ont exécuté l'essentiel de la recherche. Celle-ci a abouti à la publication

¹ L'intérêt manifesté par les géographes à la toponymie s'est concrétisé par la publication d'un numéro spécial des *Cahiers de géographie de Québec*, entièrement consacré aux questions de toponymie (numéro 20, septembre 1966). La majorité des collaborateurs à ce numéro étaient des géographes.

² ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967*, New York, 1968, 29 pages.

³ Voir: COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES, *Première conférence sur la normalisation des noms géographiques*, Ottawa, 1968, 138 pages.

⁴ Nous avons sommairement donné l'état de la question au congrès de l'ACFAS de 1965: *L'écriture des noms géographiques: recherche d'une solution universelle*, 17 pages dactyl.

⁵ BEAUREGARD, Ludger, *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, ministère des Terres et Forêts, Commission de géographie, 1968, 225 pages, bibliographie, index, carte.

d'une liste des noms de lieux constituant le florilège choronymique de l'île de Montréal, des îles périphériques de même que des rives nord et sud entourant l'archipel.

Ces toponymes, au nombre d'environ 800, sont présentés d'une façon uniforme, c'est-à-dire en donnant chaque fois: 1° le nom; 2° l'historique; 3° l'usage; 4° la signification. Pour chacune de ces données, le texte varie d'une ligne à une dizaine de lignes; en moyenne, trois lignes. Cela peut paraître fort peu. Il arrive, en effet, que l'explication soit bien maigre; *Plage Wigwam*, *Pointe aux Moutons*, *Rock Bass Pile* et plusieurs autres eussent mérité quelques annotations. Mais il faut dire, à la décharge de l'auteur, qu'un très grand nombre de noms de lieux, surtout parmi les plus récents, sont d'une telle banalité qu'ils ne méritent pas une longue dissertation.

L'inventaire dressé par M. Beauregard et ses assistants ne se voulait rien d'autre qu'un inventaire. Mais l'objectif poursuivi limite l'intérêt de l'ouvrage. À la lecture, on ne sent qu'exceptionnellement un recours au sens critique et, en tous cas, aucun souci de normalisation. Aussi, aucune étude synthétique qui aurait dégagé les caractères principaux de la choronymie montréalaise.

Pourtant, quelques considérations d'ensemble émergent facilement d'un examen, même superficiel, de la liste colligée.

1. *La relative maigreur de la carte toponymique de la région montréalaise*

N'ayant pas fait de relevé dans la région, il nous est difficile de dire si ce caractère tient à la maigreur de la choronymie de la région ou à l'enquête menée. Il nous étonne, en tout cas, de constater qu'une région aussi densément peuplée que celle de Montréal n'ait pas une choronymie deux fois plus riche (en se rapportant à la densité toponymique) qu'une région aussi vide que celle de Mingan, sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, où nous avons relevé plus de cent choronymes sur moins de trente milles de côte.⁶

Par ailleurs, si l'on compare la région montréalaise à d'autres régions peuplées, l'on conclut de même. La carte de France au 1:200 000 (série Michelin), dont le but n'est pas exclusivement toponymique pourtant, recèle en général une densité toponymique à peu près équivalente. La carte de Belgique au 1:100 000 (série de Rouck) témoigne d'une choronymie de 2 à 3 fois plus riche (plus de 1 toponyme au kilomètre carré). Or, ces cartes européennes sont à des échelles qui permettent moins de détail. L'on peut dire, *grosso modo*, que la densité choronymique des deux régions étudiées est de quatre à six fois plus grande que dans la région montréalaise. Bien sûr, on ne peut décemment tirer de conclusion absolue de la comparaison entre une région relativement neuve bien que fort densément peuplée et des régions fort anciennes où plusieurs étages choronymiques se superposent. Mais il reste que la maigreur toponymique — du moins telle que nous la révèle la carte de M. Beauregard — est une caractéristique indéniable de la région montréalaise. La densité choronymique de la région couverte est inférieure à un choronyme au mille carré. Encore faut-il mentionner que, parmi les quelques 800 noms de lieux colligés, plusieurs odonymes ont été retenus (quelques dizaines; la carte Shell du Montréal métropolitain en note plus de 5 000), de même que des appellatifs qui ne sont pas à proprement parler des choronymes: *Pistes d'envol United Aircraft*, *Simard et Beaudry (carrière)*, *RCAF Station Saint-Hubert*, etc.

La présence de ces appellatifs et de quelques odonymes d'une part, l'absence d'autre part de toponymes topographiques (tous ceux désignant le relief; on peut déplorer, par exemple, de ne pas trouver le nom du *Mont Royal*) nous donnent à penser que les limites du travail n'avaient pas été définies avec rigueur.

⁶ DORION, Henri, *Contribution à la choronymie aborigène de la Côte-Nord*, Québec, Institut de géographie, 1967, 208 pages.

2. *Un appauvrissement qualitatif de la choronymie montréalaise parallèle à son enrichissement quantitatif*

L'inventaire de M. Beauregard a le mérite de ramener à la surface quelques noms intéressants que des toponymes récents sont venus malheureusement oblitérer. Le *Chemin des Écores* est devenu le banal *Boulevard Lévesque*; le *Chemin du Roi* a pris comme cent autres le nom de *Rue Notre-Dame*; également, faut-il déplorer que le nom de personnages, si illustres qu'ils fussent, aient remplacé pour certains lieux des noms qui étaient beaucoup plus proches de leur histoire: tels, l'*Île des Messieurs* devenue l'*Île Perry*, ou l'*Île aux Millions* devenue la *Jetée MacKay*.

Il faut dire que le legs choronymique des époques précédentes n'a pas toujours été également intéressant. Le pieux passé du Québec est responsable d'une choronymie où les répétitions du calendrier liturgique sont fréquentes et où le mariage des éléments choronymiques est quelquefois disgracieux. L'inventaire en question, à titre d'exemple, mentionne: *Saint-François-de-Sales-Station*, *Royal-Saint-Laurent-Yacht-Club* et même *Bas-de-Sainte-Rose*, ce qui pourrait laisser croire que le haut de la Sainte ne méritait pas autant de vénération!

Mais il reste que les choronymes les plus récents, à quelques exceptions près bien heureusement, se caractérisent le plus souvent par une banalité et une inélégance que la recherche des noms anciens pourrait, dans une certaine mesure, contribuer à contrebalancer. Des relevés dans le genre de celui de M. Beauregard, mais plus poussés quant à l'examen des documents anciens, seront à cet égard fort utiles. L'on conçoit que les autorités municipales et autres organismes locaux ne soient pas toujours sensibles à l'aspect esthétique et aux exigences d'une langue aussi correcte qu'élégante, lorsqu'ils préconisent la création ou le changement des noms de lieux. C'est pourquoi, ce nous semble, trop de latitude laissée à l'échelon local, dans la politique toponymique du Québec, constitue un danger. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'illusion de la démocratie peut ne pas s'avérer souhaitable. Mais l'on conçoit fort bien qu'un organisme gouvernemental de toponymie n'ait jamais la tâche facile à rechercher ce délicat équilibre entre le poids de l'usage, la volonté des locaux et les nécessités de la normalisation.⁷

3. *L'incobérence de l'usage, perpétuée par une traditionnelle réticence à le corriger*

L'écriture des noms de lieux préoccupe plusieurs esprits depuis longtemps. Certaines langues ont une structure qui permet l'établissement de règles assez strictes pour l'écriture des noms géographiques. Mais la choronymie francophone rencontre, à cet égard, des difficultés beaucoup plus grandes, particulièrement au Québec où la juxtaposition et quelquefois la fusion des choronymies anglophone et francophone ont nui à cette dernière. Les calques, les mauvaises traductions ou adaptations, les juxtapositions hybrides, l'absence des particules exigées par la grammaire française, bref une infinité de détails illustrent en effet l'incorrection de la choronymie franco-canadienne.

L'inventaire de M. Beauregard rend compte de ces inexactitudes et de ces imprécisions. Cela procède d'un respect des sources ou de l'usage que nous ne pouvons nous empêcher de déplorer, puisqu'il ne s'inscrit pas dans la ligne du travail de normalisation amorcé par la Commission de géographie du Québec. Bien sûr, le respect de l'usage est une règle générale qui vaut en choronymie. Mais lorsqu'il s'agit des règles de l'orthographe, de la ponctuation, de l'usage des majuscules et des

⁷ Le dynamisme et l'hétérogénéité de la choronymie québécoise et les problèmes qu'elle rencontre ont fait l'objet d'une brève synthèse par Jean Poirier, secrétaire de la Commission de géographie du Québec: *Problèmes généraux de toponymie au Québec*, dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 20 (septembre 1966), pp. 219-233.

particules reliant les éléments constitutifs des choronymes, un minimum de normalisation s'impose. Il nous semble que le défaut majeur de l'ouvrage de M. Beauregard est d'avoir évité tout effort en ce sens. Les 800 noms colligés auraient dû faire l'objet d'une certaine tentative d'uniformisation, du moins quant aux quelques points mentionnés ci-après.

a) *L'usage des majuscules.* En général, il semble que la règle suivie consiste à utiliser la majuscule pour tous les éléments spécifiques des choronymes et la minuscule pour les éléments génériques de même que pour les particules de liaison, qu'elles soient entre des éléments spécifiques, entre les éléments génériques ou entre les deux.

Le recueil en question comporte, à cet égard, des exceptions. Ainsi, l'on trouve *Rouge (Pont)*. Mais ceci nous paraît être le résultat d'un oubli. Par ailleurs, on voit *Terrasse-Auteuil*, qui désigne une terrasse qui a nom *Auteuil*, comme on trouve *Terrasse-Vaudreuil* qui désigne une municipalité. Si l'usage de la majuscule est justifié dans ce second cas, l'est-il également dans le premier, où « terrasse » constitue un élément générique ? Aussi peut-on se demander pourquoi le générique « rang » est toujours logé entre parenthèses et avec minuscule, alors que le générique « côte » se retrouve toujours dans l'ordre alphabétique avec une majuscule. Si cela est justifié pour *Côte-Saint-Luc* puisqu'il s'agit d'une municipalité, l'est-ce également pour le *chemin de la côte Vertu*, noté ainsi : *Côte-Vertu (chemin de la)* ? Cette dernière forme serait correcte, à notre avis, s'il s'agissait d'une entité administrative. Il est vrai qu'il existe un quartier portant ce nom (l'inventaire ne le mentionne pas) ; mais si le nom du chemin se réfère à ce toponyme administratif, ne devrait-on pas écrire *chemin de Côte-Vertu*, sans article ?

Il est reconnu que les articles ne prennent la majuscule que lorsqu'ils constituent le premier élément de la partie spécifique d'un choronyme. Ainsi écrit-on *La Prairie* (à noter que, dans le Répertoire des municipalités,⁸ on écrit *La Prairie* pour la municipalité et *Laprairie* pour le comté municipal) mais s'étonne-t-on de lire *La Sabrevois* pour la rivière de ce nom. Reconnaissons que l'écriture des hydronymes constitue un problème complexe qui sera traité ailleurs.⁹

Pour l'usage des majuscules, comme pour d'autres questions, l'imprécision de l'inventaire de M. Beauregard tient sans doute à l'absence de distinction nette entre les éléments spécifiques et génériques des toponymes et entre les éléments constitutifs et les simples désignatifs.

b) *La distinction entre spécifiques, génériques, désignatifs.* Il n'y a pas lieu ici de reprendre la définition de ces éléments toponymiques ; cela est la base même de la choronymie. Il est vrai que, dans certains cas, la frontière est délicate à tirer entre les éléments génériques et spécifiques d'un choronyme, surtout lorsqu'un choronyme topographique en est venu à désigner une entité administrative, tout en conservant son élément générique (la *terrasse Vaudreuil* a, par exemple, donné son nom à la municipalité de *Terrasse-Vaudreuil*). L'usage veut, dans les inventaires, que les noms de lieux soient classifiés, alphabétiquement, d'après l'initiale du premier élément spécifique. Il est donc important de distinguer quel est ce spécifique.

En principe, l'inventaire de M. Beauregard a respecté cet usage. À plusieurs occasions cependant, l'on se demande si les éléments rejetés entre parenthèses font ou non partie du choronyme. Ainsi, on lit successivement : *Pérou (rang le)*, *Petite-Côte-de-Sainte-Rose (rang)* et *Saint-François-Xavier (rang)*. Dans le premier cas, l'explication donnée par l'auteur laisse supposer que « rang » n'est qu'un désignatif

⁸ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, *Répertoire des municipalités*, Québec, 1965.

⁹ LAVERDIÈRE, Camille, et DORION, Henri, *L'écriture des hydronymes au Québec*. À paraître dans les Travaux du groupe d'étude sur la choronymie et la terminologie géographique, université Laval, Québec.

non retenu par l'usage (on dirait : « aller au Pérou ») ; la même chose est possible pour *Petite-Côte-de-Sainte-Rose* ; mais *Saint-François-Xavier* n'est sans doute pas employé seul pour désigner le rang.

Deux exemples illustrent bien que la distinction entre génériques et spécifiques n'a pas été clairement faite par M. Beauregard. Aux pages 136 et 137, on lit : *Place-Venise* (*lieu-dit*) et *Pointe-aux-Charmes*. Dans le premier cas, la parenthèse ne comprend évidemment pas un élément du choronyme ; dans le second cas, comme il ne s'agit pas d'un toponyme administratif, « pointe » aurait dû se retrouver entre parenthèses (au reste, la carte note : *Pointe aux charmes*).

Cette absence de distinction et le mode de notation qui en résulte font que l'inventaire ne permet pas de savoir dans quelle forme les choronymes se voient consacrés par l'usage. Par la notation *Cinquième de Boucherville* (*rang*), peut-on dire quelle est la forme employée, entre : *le rang Cinquième de Boucherville*, *le Cinquième rang de Boucherville* ou *le Cinquième de Boucherville* ? Le manque de systématisation n'établit pas de façon claire l'ordre des éléments non plus que l'omission possible des désignatifs ou des génériques dans la forme usuelle. Ainsi, la rivière Sabrevois, notée *La Sabrevois* (*rivière*), est-elle la seule pour laquelle l'usage a fait disparaître l'élément générique ? Cela n'est pas sûr. Ce qui est sûr, c'est que la forme *Fleuve Saint-Laurent* mérite d'être définitivement remplacée par la forme plus française : *le Saint-Laurent* (sur les cartes : *Saint-Laurent*).

c) *L'usage des traits d'union*. Il ne semble pas qu'il faille remettre en question la règle qui veut que seuls les éléments constituant des entités administratives sont reliés par des traits d'union. À cet égard, l'inventaire toponymique de la région de Montréal ne semble ni appliquer systématiquement cette règle ni lui en substituer une autre. Ainsi, il faudrait distinguer entre la *pointe aux Charmes* qui est une pointe et *Pointe-aux-Trembles* qui est une « cité ». Le mode de notation employé par M. Beauregard ne permet pas, en conséquence, de distinguer entre les éléments génériques qui le sont restés et ceux qui ont été incorporés dans la partie spécifique d'un toponyme devenu administratif ; nous avons déjà mentionné la *terrasse Auteuil* qui est une terrasse et *Terrasse-Vaudreuil* qui est une municipalité ; dans les deux cas, l'inventaire emploie la majuscule et le trait d'union.

Inversement, l'inventaire fait une distinction entre *Orme* (*anse à l'*), page 123, et *Anse-à-l'Orme* (*plage de l'*). Ailleurs, l'on retrouve *Canal-Lachine* (*bassin du*), page 36, mais *Lachine* (*canal de*), page 87. À moins que la règle suivie ne soit de relier par des traits d'union tous les éléments qui constituent un choronyme composé à l'exception du premier élément générique, ce qui serait une règle nouvelle, l'utilisation des traits d'union dans l'inventaire apparaît arbitraire et souvent injustifiée.

d) *L'usage des particules de liaison*. Contrairement au problème de l'emploi des traits d'union, celui de l'emploi des particules de liaison entre les éléments composant les noms de lieux tient partiellement au dynamisme de l'usage, à ses variations dans l'espace et dans le temps et quelquefois à son incohérence. La langue française, contrairement à un grand nombre de langues dont la langue anglaise, fait un usage abondant et exigeant de particules de liaison. Mais la tradition toponymique a souvent fait sauter bon nombre de ces particules ; de son côté, les autorités qui ont créé de nouveaux choronymes ont souvent emboîté le pas et consacré des formes de contraction que n'admet pas ou difficilement la grammaire française.

Sauf exception, tout substantif commun exige l'article ; de même, tout substantif qui qualifie, précise ou localise un autre substantif est relié au premier par une particule. On dit bien *île aux Cabanes* ; et on n'est pas tenté d'omettre la particule « aux ». Pourquoi alors consacrer un usage incontestablement fautif, en notant *Ville Lemoyne*, page 99 (aurait-on idée de dire *Ville-Québec* ou *Ville-Paris* ?) ou, bien pire, *chemin Rang-Bas-Saint-François* ? Ici encore, l'ouvrage de M. Beauregard manque de cohérence : dans la même page (52), on lit : *Côte-en-Haut* (*chemin*)

et Côte-Saint-Léonard (*chemin de la*). Et, puisque l'on lit, à la page 130, *chemin de la Petite-Côte-de-Sainte-Rose*, l'odonyme mentionné ci-devant ne devrait-il pas s'écrire *chemin du Rang-du-Bas-de-Saint-François*?

Il est vrai que des principes absolus n'ont pas encore été reconnus pour régir, dans la langue française, l'usage des particules dans les noms de lieux. La consécration d'un usage très variable et le recours occasionnel à des normes d'euphonie interdisent, en France comme au Québec, l'énoncé de règles s'appliquant à tous les types de choronymes. Il semble cependant qu'en général, les liens de proximité ou d'appartenance s'expriment par une particule de liaison, alors que la nature dédicatoire d'un choronyme ne l'exige pas.

Cela pourrait expliquer la différence entre *baie Madore* et *pointe de Château-guay*. Mais, au lieu de *Le Marigo (pointe)*, il nous semble que *pointe Marigo* ou *pointe du Marigo* seraient plus corrects (dans le texte, d'ailleurs, on lit: *la pointe de Marigo*).

Quoi qu'il en soit, l'inventaire toponymique de Montréal reflète fidèlement la thésaurus choronymique du Québec, en ce sens que la normalisation des noms de lieux est loin d'être chose faite chez nous. On pourrait d'ailleurs se demander si c'est là un objectif souhaitable. Il en est qui préconisent un respect absolu de l'usage avec toutes ses incorrections, ses variations, ses imprécisions. C'est une théorie qui — du moins pour les historiens et les folkloristes — peut être justifiée. Mais, au nom d'une choronymie qui se veut respectueuse des règles de la langue française autant que des exigences de la classification moderne, nous n'y souscrivons pas. Le travail de normalisation des noms géographiques constitue, au Québec, une urgente et impérieuse nécessité.

L'inventaire que vient de publier la Commission de géographie du Québec témoigne des difficultés que recèle ce travail de normalisation. Et si nous avons cité plusieurs exemples pour illustrer ces difficultés, ce n'est ni dans un esprit de maligne critique ni au nom d'une conception formaliste et vétilleuse de la choronymie. Selon nous, les analyses minutieuses et systématiques ne seront jamais trop nombreuses pour contribuer à améliorer et à officialiser notre choronymie, encore partiellement flottante. Cette optique nous semble d'ailleurs celle qui préside aux nouvelles préoccupations de la Commission de géographie du Québec.

Bref, même incomplet, peu systématique, peu précis et nullement normatif, l'inventaire de M. Beauregard peut s'avérer extrêmement utile. En plus de ramener à la surface des noms que la cartographie contemporaine oublie et de dresser un premier bilan de référence commode, il rend compte du travail à faire pour l'amélioration de la choronymie du Québec.

Les problèmes auxquels ont à faire face les autres régions du Canada sont sensiblement différents, non seulement à cause de la langue — ce qui est déjà énorme — mais aussi à cause des conditions dans lesquelles ces choronymies sont nées et se sont développées. Terre-Neuve et le Labrador sont des régions qui, à cet égard, recèlent des problèmes intéressants dont rend compte le plus récent inventaire publié par le Comité permanent canadien des noms géographiques.¹⁰

Cet inventaire choronymique est un ouvrage de grande envergure qui complète, au niveau officiel cette fois, les ouvrages de Seary¹¹ et de Wheeler.¹² Il contient 18 000 noms présentés, selon l'usage de la série des *Gazetteers*, par ordre alphabéti-

¹⁰ CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, *Gazetteer of Canada, Newfoundland and Labrador*, Ottawa, Canadian Permanent Committee on Geographical Names, 1968, XIII+252+8 pages, 2 cartes.

¹¹ SEARY, E. R., *Toponymy of the Island of Newfoundland*, St. John's Memorial University of Newfoundland, 1959, 2 vol.

¹² WHEELER, E. P., *List of Labrador Eskimo Place Names*, Ottawa, National Museum of Canada, Bulletin No. 131, 1953, 105 pages.

que; pour chacun sont donnés: le nom, le type d'entité, la localisation par rapport à d'autres accidents ou lieux géographiques, la position par degrés et minutes. De nombreux renvois témoignent du fait que non seulement les dernières formes officielles sont consignées mais également celles qui apparaissent sur les cartes et documents habituellement consultés. Ceci complète l'ouvrage et le rend d'utilisation facile.

Notre propos ne vise pas à faire ressortir l'intérêt que peut receler la choronymie terreneuvienne. L'aspect descriptif des noms de lieux, liés à la pêche autour de l'Île,¹³ à la faune ou au sous-sol du Labrador et la hiérarchie des termes génériques utilisés à caractériser les phénomènes littoraux constitueraient, à eux seuls, des sujets d'étude très riches.

C'est sous l'angle de la normalisation des noms géographiques que nous livrons ici encore quelques réflexions. Cette normalisation a incontestablement fait du chemin depuis quelque temps à Terre-Neuve. Les nombreux renvois contenus dans l'ouvrage font foi des rectifications et de la clarification dont la choronymie terreneuvienne a fait l'objet grâce au travail conjugué du Bureau de nomenclature de Terre-Neuve et du Comité permanent canadien des noms géographiques.

Cependant, le problème des homonymes persiste; c'est un phénomène naturel dans les régions où le baptême des lieux a été une entreprise beaucoup plus populaire et spontanée qu'administrative et réfléchie. L'inventaire note 43 *Long Point*, 44 *Gull Island*, autant de *White Point*, 56 *Green Island*. L'on suppose que, comme on l'a fait au Québec,¹⁴ la diminution des homonymes est ou sera une préoccupation des autorités. Ici comme dans d'autres régions encore aussi vides que vastes, faudrait-il beaucoup d'imagination (aidée il est vrai par les inventaires régionaux qui se font de plus en plus nombreux et qui ressuscitent une kyrielle de noms de lieux oubliés) pour nommer les milliers de lacs, monts et rivières qui attendent encore leur baptême. Sans doute un jour viendra où l'on n'hésitera pas plus à baptiser les accidents géographiques par des chiffres que l'on a hésité à faire appel à la numérotation pour l'odonymie urbaine de l'Amérique (l'île de Manhattan constitue, à cet égard, l'exemple-type).¹⁵

La normalisation, outre le problème des homonymes, comprend l'uniformisation des noms de lieux. Ce travail se heurte en général au poids de l'usage. La reconnaissance d'une trop grande valeur à celui-ci freine évidemment le travail de normalisation en perpétuant parallèlement des formes différentes pour des noms dont l'origine et la signification sont les mêmes. Les différences peuvent tenir à l'orthographe, à l'usage des signes diacritiques, à l'ordre des mots, à l'usage des traits d'union et des majuscules. Le *Gazetteer* de Terre-Neuve révèle précisément qu'un grand nombre de formes parallèles ont été conservées, sans doute en vertu du respect dû à l'usage. Ainsi, l'on trouve *Aswachenjeech Brook* et *Aswachanjeesh Pond*; *Barachois*, *Barachois* et *Barasway* (qui a l'excuse de l'adaptation phonétique interlinguistique); *Bateau Cove* et *Batteau Cove*; *Bluehill Pond* et *Blue Hill Pond*; *Bobs Brook* et *Bob's Brook*; *Bread-box*, *Bread Box Island* et *Breadbox Rock*; *Capelan Bay* et *Capelin Cove*; *Grévigneux Island* et *Grevigneux Harbour*; *Michel Lake* et *Lake Michel*; aussi, trouve-t-on 4 *North West Brook* et 12 *Northwest Brook*.

¹³ La nomenclature ichthyologique des côtes terreneuviennes n'est pas pauvre: *Bacalbao Island*, *Beluga Rocks*, *Clam Rock*, *Cod Island*, *Morue Spit*, *Blackfish Cove*, *Capelan Cove*, *Dogfish Point*, *Eel Bank*, *Halibut Ledge*, *Herring Cove*, *Haddock Point*, *Lobster Shoal*, *Salmon Rock*, *Smelt Pond*, *Whitefish Island*, etc. . . .

¹⁴ Jean POIRIER, dans *Problèmes généraux de toponymie au Québec* (Cahiers de géographie de Québec, numéro 20, septembre 1966), pages 227-230, a donné des exemples de ce qui a été entrepris, au Québec, pour diminuer le nombre des homonymes choronymiques.

¹⁵ L'inventaire des noms de lieux de Terre-Neuve, contient au moins une série de choronymes à base de numérotation: *Two Mile Bay*, *Three Mile Rock*, *Four Mile Cove*, *Five Mile Pond East*, *Six Mile Hill*, *Seven Mile Pond*, *Eight Mile Hill*, *Ten Mile Pond*, *Twelve Mile Point*, *Fifteen Mile Brook* . . .

L'étude des renvois d'une forme à une autre révèle que, dans de nombreux cas, des corrections ont été apportées (par exemple, à *Caillous Island*, il y a renvoi à *Cailloux Island*; à *Anse à Loup*, il y a renvoi à l'*Anse-au-Loup*). Quelques omissions subsistent cependant pour les signes diacritiques: *Grand Desespoir*, *Chateau Point*, *Gros Paté*.

Un cas particulier est celui de l'abréviation du mot « Saint ». L'on sait que les règles de la langue française diffèrent, là-dessus, de celles de la langue anglaise. Dans le *Gazetteer*, on a respecté cette différence mais en se référant, pour l'appliquer, à la langue du terme générique. C'est ainsi qu'on lit *Cape St. Francis* mais *Rivière St-Augustin* et *Lac St-Sauver* (sic), encore qu'en français, le mot « Saint » dans les noms de lieux, doive normalement s'écrire au long. Par ailleurs, l'on trouve *St. Pierre Bank*, bien que Pierre soit un patronyme français; c'est que le terme générique *bank* a déterminé la langue dominante.

Les problèmes de la normalisation des noms de lieux aborigènes sont évidemment d'un tout autre ordre. L'exemple suivant suffira à illustrer la complexité de la situation quant à la normalisation des noms de lieux esquimaux. D'après l'inventaire qu'a dressé E. P. Wheeler des noms de lieux esquimaux du Labrador,¹⁶ deux îles de la côte du Labrador (56°14'N – 61°08'W et 57°19'N – 61°42'W) portent le même nom esquimau, lequel s'écrit *Igloqsoaqtaliáluk* dans l'alphabet Bourquin modifié¹⁷ et *Igblokhsoa'kbtalia'luk* selon le R.G.S. II.¹⁸ Or, le *Gazetteer* nouvellement publié distingue les deux îles en mentionnant quatre variantes pour la première (*Igblikhsoakbtialialuk*, *Igloksuartialiksuakb*, *Iglosiatik*, *Iglosoatalialuk*) et quatre pour la seconde (*Igblokhsoakbtialialuk*, *Iglosoataliakuk*, *Iglusoatalialuk*, *Iglusuaktialialuk*).¹⁹ Les formes officiellement retenues sont *Iglosiatik* pour la première île et *Iglusuaktialialuk* pour la seconde.

Le moins que l'on puisse dire est que, jusqu'à récemment, la choronymie aborigène, au Canada, s'est caractérisée par une certaine anarchie sur le plan de l'écriture. Et ceci est l'occasion de rappeler que des problèmes similaires se posent dans la choronymie du Nouveau-Québec où la superposition de formes diverses (écriture à l'anglaise, écriture dans un alphabet normalisé — la seule établie par des linguistes —, écriture à la française, sans oublier les noms non-esquimaux qui, dans certains cas, ont été substitués ou mariés aux choronymes esquimaux) constitue un problème sur lequel les autorités devront bientôt prendre d'importantes décisions quant à la normalisation de notre choronymie.

Si le nouveau *Gazetteer* de Terre-Neuve témoigne d'un effort réel vers la normalisation de la choronymie esquimaude, il ne peut en être de même pour les noms de lieux indiens, puisqu'il n'existe pas encore de système d'écriture normalisé pour les différents dialectes du groupe montagnais-naskapi. Il n'est donc pas surprenant de trouver *Kachekaosipou* et *Kasheshibaw*, les finales de ces deux noms correspondant à un seul et même lexème (*šipo*) qui veut dire « rivière »; de même pour *Michikamaw* et *Sbabogamo*, la finale signifiant dans les deux cas « lac ». Le lexème *Sbabo* dans ce dernier est d'ailleurs le même que *sipou* et *shibaw*. La variété et l'incohérence règne encore dans ce domaine; mais il serait illusoire d'espérer autre chose avant que ne soit accepté un système normalisé d'écriture pour les langues indiennes du Canada, au moins à l'échelon de chacune des familles linguistiques.

¹⁶ SHEELER, *op. cit.*, voir le choronyme numéro 74, à la page 20.

¹⁷ BOURQUIN, Theodor, *Grammatik der Eskimo-Sprache*, London, 1891.

¹⁸ Système de transcription phonétique préconisé en 1921 par le Permanent Committee on Geographical Names (Gleichen & Reynolds, *Alphabets of Foreign Languages*, London, P.C.G.N., 1956), mais non spécifiquement adapté à la langue esquimaude.

¹⁹ Ces choronymes se réfèrent tous à « un endroit vaste où il y a des maisons esquimaudes d'hiver ».

Au chapitre de la langue, plusieurs exemples illustrent la tendance générale à l'anglicisation d'une choronymie héritée d'un passé partiellement francophone (toute la région sous le régime français, la Côte du Labrador de 1774 et 1809, la « French Coast »): *Baie de la Loutre* est devenue *Otter Bay*, *Rivière Nachekaosipou* a été remplacée par *Kachekaosipou River*, *Rivière de la Décharge* par *Ritchie River*, *Anse Carrée* par *Square Cove*, etc. . . . Toutefois, cette tendance n'a été ni complète ni systématique: *Lac Mercier* et *Mercier Lake* désignent deux lacs du Labrador; l'on rencontre *Lac Des Marets* mais *D'Espoir Lake*.

La même direction vers l'anglais se note à partir des choronymes aborigènes, surtout à partir de ceux qui constituaient des séries d'homonymes. Ainsi, un des deux *Kaipokok Bay* est devenu *Potsville*, une des baies *Kangardluarsuk* est devenue *Seven Island Bay*. *Ogualik Island*, tout comme *île à la Morue*, est devenu *Cod Island*. Ces tendances ne peuvent raisonnablement faire l'objet de critiques puisqu'elle s'inscrivent dans le sens d'une normalisation et d'une uniformisation plus grandes de la choronymie, ce qui ne peut être qu'un objectif souhaitable.

Mais l'effort fait dans le sens de la normalisation n'a pas vaincu, il s'en faut de beaucoup, les séquences grammaticales et sémantiques engendrées par la superposition des choronymies française et anglaise. Ne mentionnons que le cas des calques et celui des choronymes hybrides.

Les calques, bien que résultant d'erreurs de sens, recèlent au moins un intérêt folklorique, quelquefois doublé d'une signification socio-linguistique (puisque le phénomène permet souvent de déterminer la langue de départ, la langue d'arrivée et la langue de communication). Par exemple, on lit, dans l'inventaire: *Lancy Loo* (*L'Anse au Loup*), *Pinware* (*Pied-Noir*), *Blow Me Down* (*Blomidon*), *Despair Bay* (*Baie d'Espoir*), *Bateau Cove* (*Bottle Cove*), *Anse Éclair* (*L'Anse-au-Clair* et peut-être *L'Anse-Eau-Claire*).

Les choronymes hybrides soulèvent plus de problèmes. Il faut d'abord se rappeler que certaines règles d'écriture des noms géographiques diffèrent d'une langue à une autre. Il n'est donc pas étonnant que les choronymes comprenant un élément français et un élément anglais posent un problème lorsqu'il s'agit d'appliquer ces règles. Cela touche l'emploi des traits d'union, des majuscules, la forme des abréviations, etc. . . .

Mais on peut aussi s'interroger sur l'opportunité de conserver dans la choronymie officielle des noms de lieux tels que *Bay de Loup*, *Trepassey Bay*, *Great Ma Jambe*, *L'Anse-au-Meadow*, *Great Bay de l'Eau*, *Cinq Cerf Bay*, *Cinq Islands Head*, *Bay du North River* (à peine amélioré en *Bay du Nord River*)! Que des noms géographiques contiennent, à l'occasion, un élément générique d'une langue différente de celle du terme spécifique, cela est, au bout du compte, inévitable. Mais que cette juxtaposition bilingue soit l'occasion d'inexactitudes et de problèmes inutiles, cela n'apparaît pas souhaitable.

Nous touchons ici un domaine où la part du subjectivisme peut être grande. En effet, d'aucuns sont, cela est connu, beaucoup moins allergiques que d'autres à la juxtaposition, à la superposition, voire à l'amalgame intime des langues et, en l'occurrence, des éléments choronymiques. Par ailleurs, il faut aussi se référer au point de vue de l'ethnologue, du folkloriste, de l'historien qui ont sans doute de bonnes raisons, qu'exigent partiellement les objectifs de leurs disciplines respectives, pour souhaiter, au niveau de la choronymie officielle, un respect le plus absolu possible des formes, bonnes ou mauvaises grammaticalement, consacrées par l'usage. À cet égard, nous répétons ici que, personnellement, au nom d'une choronymie correcte et rajeunie, nous souhaitons beaucoup moins de conservatisme.

On a jugé bon de joindre à l'inventaire des noms de lieux de Terre-Neuve et du Labrador celui des îles Saint-Pierre et Miquelon bien que celles-ci ne relèvent pas de la juridiction du Comité permanent canadien des noms géographiques. En plus de nous révéler une choronymie intéressante et variée (peu d'homonymes), cette

liste, face aux deux autres inventaires, fait presque figure de norme. En effet, contrairement à l'inventaire de la région métropolitaine de Montréal, les règles de la langue française y sont rigoureusement respectées (particulièrement quant à l'emploi des articles et des prépositions); par ailleurs, contrairement à la choronymie de Terre-Neuve, celle des Îles françaises n'a pas subi l'oblitération d'un bilinguisme, diachronique il est vrai, mais dont les résultats se retrouvent synchroniquement aujourd'hui dans nombre d'exemples de noms hybrides, déformés, mal traduits ou grammaticalement fautifs.

Sans doute serait-il osé de dire qu'il n'existe de bonne choronymie qu'homogène. Mais le respect des règles grammaticales et euphoniques des langues constituant les choronymies hétérogènes demeure en tout cas un objectif qu'il faut poursuivre, quel que soit le poids d'un usage qu'il faudra bien, dans de nombreux cas, sacrifier au bénéfice d'une choronymie améliorée.

Henri DORION,
*Institut de géographie,
université Laval.*
